



CRACS DEDANS :

L'éducation à la citoyenneté, un enjeu majeur en période de crise

Éléments de contexte

Les Jeudis de l'Hémicycle du Parlement francophone bruxellois

Jeudi 20 juin 2013

Dossier réalisé par la Confédération Parascolaire. Juin 2013.



CRACS DEDANS :

L'éducation à la citoyenneté, un enjeu majeur en période de crise

SOMMAIRE

Introduction	p.5
La Confédération Parascolaire : 40 ans d'expérience en éducation à la citoyenneté	p.6
La vision de l'association	p.6
Quelques exemples d'activités	p.6
L'éducation à la citoyenneté en 3 dimensions	p.7
Quelques définitions	p.7
Les espaces d'éducation à la citoyenneté	p.8
Citoyenneté plurielle – crise plurielle	p.8
Les enjeux de l'éducation à la citoyenneté	p.9
Le rôle et les méthodes de l'animateur dans l'éducation à la citoyenneté	p.9
Les politiques et la citoyenneté	p.10
En résumé	p.11
Mais qui sont les jeunes Bruxellois ?	p.12
Les nouvelles formes de citoyenneté	p.13
Le rôle des organisations de jeunesse dans la citoyenneté	p.15
Qui sont-elles ?	p.15
Le poids et les interrogations du secteur	p.18
<hr/>	
Annexe 1 : « Qu'est-ce que l'Engagement ? » : Les jeunes s'expriment	p.20
Annexe 2 : « Si j'étais Ministre ... » : les jeunes s'expriment	p.22
Références	p.26

Introduction


L'éducation à la citoyenneté a toujours été une préoccupation des sociétés. Elle a parfois été détournée à des fins d'endoctrinement par certains régimes, mais elle reste un enjeu majeur pour aider les jeunes à s'inscrire de plein droit dans leur société, comme le démontre la désignation de 2013 comme « Année européenne des Citoyens ».

Son but ? Former des CRACS : des Citoyens Responsables Actifs, Critiques et Solidaires.

En Belgique, dès 1971, un arrêté royal¹ mettait en avant la participation et l'expression citoyenne des jeunes. Il s'agissait alors de répondre aux besoins de dialogue des jeunes de Mai 68, mais aussi de leur rappeler les principes de vie en société.

Aujourd'hui, les jeunes sont confrontés à de multiples défis : chômage, insécurité, intégration, mauvaise image, recrutement idéologique, et cherchent un sens à donner à leur vie dans une société ouverte sur le monde où les Etats n'ont plus le monopole de la décision.

Les jeunes à qui nous avons tendu le micro, pour qu'ils s'adressent aux parlementaires, ont posé entre autres comme questions :

- 
- Allez-vous augmenter les emplois d'ici 10-15 ans ?
 - Les jeunes nés ici sont-ils réellement intégrés dans la société ? Les politiques d'intégration fonctionnent-elles à Bruxelles ?
 - Pourquoi payer si cher pour un appart de 100 m² à Bruxelles ?
 - Pourquoi dans les écoles, on n'instaure pas plus de culture ?
 - Les allocations familiales, ainsi que celles du chômage, vont-elles encore exister dans 10 ans, la mutuelle va-t-elle être supprimée dans le futur ?

Comment donner à ces jeunes le sentiment qu'ils ne sont pas impuissants, qu'ils peuvent changer la société et leur fournir des clés de compréhension pour ce faire ? Comment leur donner l'espoir en l'avenir en période de crise ? Comment éviter un repli identitaire ? Comment leur donner assez confiance en eux pour qu'ils aillent au bout de leurs études et s'engagent dans la vie professionnelle ?

Toutes ces questions sont autant de défis de l'éducation à la citoyenneté.

Différents acteurs y prennent part : école, parents, entourage, mouvements philosophiques ou religieux, et bien sûr aussi, les multiples organisations de jeunesse que fréquentent les jeunes en Belgique (un tiers des jeunes) et qui les aident à sortir de leur milieu et à porter un autre regard sur le monde.

La Confédération Parascolaire : 40 ans d'expérience en éducation à la citoyenneté

La Confédération parascolaire est une Organisation de Jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle existe depuis 40 ans.

Elle propose des animations de longues et courtes durées à destination des jeunes de 6 à 30 ans, et des formations à ces animations aux professionnels de la Jeunesse à Bruxelles et dans toute la Wallonie. Pour mener à bien ses actions, elle s'appuie sur le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire de dix personnes et travaille en partenariat avec d'autres organisations de jeunes, centres culturels, associations ou écoles.

Son but est d'amener les jeunes, par des activités ludiques, à expérimenter la démocratie et à prendre confiance en leurs capacités afin qu'ils deviennent des citoyens épanouis, engagés et responsables.

La vision de l'association:

Donner aux jeunes les moyens de participer, de comprendre et de s'approprier les enjeux de société en s'exprimant, en définissant de nouveaux contours, en s'organisant et en s'engageant dans des initiatives sociales, politiques et culturelles.

Les 2 axes de travail de l'association:

- **Axe 1** : sensibiliser les jeunes aux problématiques de société, aider les jeunes à décoder les enjeux sociaux, politiques et culturels et leur donner des outils permettant une expression citoyenne, libre, argumentée et nuancée.
- **Axe 2** : sensibiliser à l'action engagée pour stimuler l'implication dans une action citoyenne ou politique (pétition, bénévolat pour des associations, mouvements de jeunesse, ONG, initiative de quartier, Conseil des Jeunes, etc. ...).

Quelques exemples d'activités

Stage d'une semaine "Report'Air - Age : 8-18 ans

Aujourd'hui, nous sommes tous des journalistes-citoyens. Armés d'une caméra, nous pouvons tous témoigner de ce que nous vivons, de ce que nous voyons ... mais pas n'importe comment. Comment choisir un sujet et un angle d'attaque, vérifier son info, créer un titre accrocheur, faire des cadrages qui valent 100 mots, ... toutes ces techniques et bien d'autres sont à l'ordre du jour de « Report'Air ». A l'image des stars du web Norman et Cyprien, les jeunes apprennent en une semaine à concevoir, filmer, monter et poster sur le web leur point de vue pour voler de leurs propres ailes.

Festival du film "Regards Croisés" - Age : 18-30 ans

Regards Croisés, c'est un festival engagé organisé par les jeunes pour les jeunes. Les jeunes se mobilisent pour choisir des films documentaires et trouver des concerts, débats, expositions, pièces de théâtre et stands associatifs. Ils font tout : monter le projet, découvrir les mécanismes de collaboration et d'organisation, concevoir des messages et les transposer en une programmation riche et engagée. Neuf mois pour accoucher d'un festival qui accueille chaque année plusieurs milliers de participants.

Animation pendant un semestre "Le Parlement des enfants" - Age : 10-12 ans

Comment est-ce d'être un enfant qui vit dans la bande de Gaza ? Comment gèrent-ils leurs peurs ? Quels sont leurs rêves ? Pour le savoir, la Confédération Parascolaire organise des rencontres web entre enfants palestiniens et belges. Le but ? Leur faire découvrir qu'ils ne sont pas impuissants et les amener à expérimenter la démocratie grandeur nature en créant leur parlement des enfants. Au programme : discussions, rédaction de projet de loi et interpellations des politiques avec en bouquet final la visite d'une délégation d'enfants Palestiniens et Liégeois qui déposeront leurs demandes au Parlement wallon et au Parlement européen.

L'éducation à la citoyenneté en 3 dimensions

Quelques définitions

Si l'on prend le document de référence « Être et devenir citoyen »ⁱⁱ de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la citoyenneté est définie comme suit :

Pour Marco Martiniello (1994), « il s'agit tout d'abord d'un statut juridique conférant des droits et des devoirs civils, politiques et sociaux aux membres d'une collectivité politique. Ensuite, la citoyenneté concerne un ensemble de rôles sociaux spécifiques (électeur, militant, etc.) qui permettent au citoyen d'opérer des choix relatifs aux affaires publiques. (...) Enfin, la citoyenneté suppose aussi un ensemble de qualités morales considérées comme indispensables à l'existence d'un bon citoyen (...) ».

Will Kymlicka (2001), quant à lui, précise : « (...) que la citoyenneté ne correspondrait pas qu'à un statut juridique défini par un ensemble de droits et de responsabilités, mais comporterait aussi une identité, l'expression d'une appartenance à une communauté politique ».

De ces définitions, nous pouvons dégager trois éléments :

- la citoyenneté est constituée d'un **statut juridique** ; celui-ci est le produit d'une construction politique
- au regard de son fondement, la citoyenneté implique la définition d'une commune **appartenance**
- la citoyenneté génère un **lien social fondé sur le politique** et non sur une ou des appartenances singulières, ethniques ou religieuses par exemple, des individus

Autant le décret du 12 janvier 2007ⁱⁱⁱ relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française est presque exhaustif quant à l'aspect statutaire de la citoyenneté (juridique, droits et devoirs du citoyen), autant il reste plutôt vague en ce qui concerne les deux autres éléments.

Article 8. - *Il porte au minimum sur les matières suivantes :*

- 1° *Les fondements de la démocratie, les grands principes régissant le régime représentatif et le régime parlementaire belge avec des notions d'histoire de la Belgique indépendante;*
- 2° *Les divisions de l'Etat et la description de leurs institutions (Etat fédéral, Communautés, Régions, provinces, communes);*
- 3° *L'organisation et le développement des institutions européennes et internationales;*
- 4° *L'agencement des pouvoirs définis par la Constitution belge (législatif, exécutif, judiciaire);*
- 5° *L'organisation et le fonctionnement du système judiciaire;*
- 6° *Les règles de base régissant le financement des autorités publiques;*
- 7° *Les droits fondamentaux et les libertés des citoyens;*
- 8° *Les droits humains et notamment les droits de l'enfant, les droits relatifs au travail, les institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui veillent à leur respect;*
- 9° *Les mécanismes de solidarité interpersonnelle, intergénérationnelle et interprofessionnelle, notamment en matière fiscale et sociale ainsi que leur évolution;*
- 10° *Le fonctionnement et le rôle des médias;*
- 11° *Les principes du développement durable, en ce compris la consommation responsable.*

Les espaces d'éducation à la citoyenneté

Schématiquement, l'éducation à la citoyenneté s'exerce dans trois espaces^{iv}.

1. La citoyenneté à l'école

Vivre ensemble et participer à l'échelle du groupe, de la classe et de l'établissement scolaire à travers des structures participatives et la pratique du débat démocratique. Connaître les droits et les responsabilités de chacun, ainsi que les mandats des acteurs de l'institution scolaire.

2. La citoyenneté dans le cadre local

Connaître les institutions locales et nationales de démocratie et de citoyenneté, participer à leur développement. Se préparer à exercer les droits et les responsabilités définis dans ces cadres institutionnels. Participer et contribuer au vivre ensemble. Cet espace recouvre en partie ce qu'il est convenu d'appeler instruction civique.

3. La citoyenneté et les enjeux mondiaux

Vivre et agir dans une société mondialisée, caractérisée par des enjeux à l'échelle locale, nationale et mondiale. Savoir analyser ces enjeux, être en mesure de se situer et d'opérer des choix en tant qu'acteur individuel, en tant que citoyen d'un Etat, en tant que membre d'une entreprise, d'une association, d'un groupe d'intérêt, ...


Citoyenneté plurielle – crise plurielle

Si l'on accepte la définition plurielle de la citoyenneté que nous offre la Communauté française, nous pouvons également constater que les jeunes d'aujourd'hui sont confrontés à une triple crise^v :

1. Une crise du sens (sphère culturelle) ➔ perte de valeurs communes
2. Une crise du lien social (sphère individuelle, de la personne) ➔ problèmes de socialisation
3. Une crise du projet de société (sphère sociétale, politique) ➔ manque d'adhésion des jeunes au projet de société

Or, aujourd'hui, l'hypertrophie de l'individualisme et la perte de vitesse des piliers traditionnels de la socialisation (travail, école, mouvements sociaux,...), ainsi qu'un environnement socio-économique incertain rendent d'autant plus difficile la socialisation indispensable à la construction identitaire. Les difficultés à se créer un itinéraire personnel expliquent également le manque d'intérêt pour les enjeux sociétaux.

Les institutions sensées apporter du sens - école, mouvements religieux, partis politiques, syndicats^{vi}, ... - sont aujourd'hui sur la sellette : alors que les valeurs classiques (famille, amis) sont largement plébiscitées, les grandes institutions politiques suscitent un rejet auprès de la population. Les réponses apportées par nos institutions traditionnelles ne répondent que partiellement aux bouleversements sociaux actuels.

- 
- ➔ Dans un monde globalisé de plus en plus complexe, dualisé par la logique de marché et l'inégalité de la répartition des richesses favorisant les inégalités sociales, comment donner du sens à l'effort personnel, au travail, à l'initiative ?
 - ➔ Quelle loyauté identitaire faut-il encourager alors que les identités sont multiples (communauté, ville, région, pays, culture et convictions philosophiques, identité européenne et citoyenneté mondiale) ?
 - ➔ Comment créer de nouvelles formes de participation à différents échelons, du quartier à la solidarité mondiale en passant par le communautaire, le régional, le national, l'europpéen ?

Les enjeux de l'éducation citoyenne

En réponse à ces constats, l'éducation citoyenne se doit de former les jeunes afin de leur apporter :

- Une connaissance des institutions qui structurent et forment la société
- Une compréhension systémique de la société pour pouvoir vivre et agir dans sa complexité
- L'autonomie pour faire émerger tant des « sujets » que des acteurs de changement
- Le jugement critique nécessaire à l'exercice de la démocratie et à la défense d'une justice sociale
- La création de nouvelles formes de participation
- Le renforcement du dialogue interculturel et de l'ouverture à l'Autre proche et lointain

En effet, le contexte actuel de la société exige de nouvelles compétences réflexives afin de pouvoir évoluer dans un monde de plus en plus complexe et en assumer les responsabilités professionnelles et civiques, ainsi que pour préparer les jeunes générations aux défis que posent les nouveaux bouleversements sociaux.

L'école ne peut être le seul lieu d'éducation à la citoyenneté. Celle-ci nécessite des auxiliaires aux méthodes différentes, tels que les organisations de jeunesse, les maisons de jeunes, les centres culturels, ...

Le rôle et les méthodes de l'animateur d'éducation à la citoyenneté

Les organisations d'éducation à la citoyenneté s'adressent en particulier à la jeunesse défavorisée et offrent, pour la plupart, des animations gratuites ou à des tarifs très bas pour permettre leur accessibilité. Il s'agit d'associations à but non lucratif, ce qui explique que, sans le soutien des pouvoirs publics, elles ne pourraient mener à bien leurs missions.

Leur but, tel que décrit dans le décret de 1980^{vii} qui les régit, indique la nécessité de former des CRACS : Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires. L'éducation à la citoyenneté est un outil phare pour le réaliser.

L'éducation à la citoyenneté se déroule avec plusieurs canevas de temps :

- d'une à quelques heures, une seule fois (sensibilisation)
- d'une semaine dans le cadre d'un stage pour acquérir un savoir-être et un savoir-faire
- d'un à trois trimestres pour un travail en profondeur

En matière d'éducation à la citoyenneté, la grande différence avec l'école est l'approche utilisée.

Alors que l'enseignement a une position hiérarchique et une mission d'enseignement de savoirs spécifiques déterminés par le ministère de l'enseignement, l'animateur a davantage une position d'ami pourvoyeur d'activités ludiques. Il envisage l'éducation à la citoyenneté à travers des activités créatives et amusantes qui partent du savoir des jeunes.

L'outil utilisé, pour discuter de sujet de société, peut toucher à bien des domaines :

- dessin
- jardinage
- expression corporelle
- théâtre
- vidéo

- web-radio
- jeux collaboratifs
- concours
- compétitions sportives
- ...

L'activité n'est que le prétexte pour faire passer du sens et permettre la réflexion sur des enjeux de société.

L'animateur peut également se permettre de souligner les comportements non adéquats pendant l'animation sans craindre que cela empiète sur le temps du savoir, car cela fait partie de son travail. Il peut passer une séance d'animation complète à souligner ces comportements et en faire un sujet de débat et d'expression de chacun permettant ainsi au groupe de jeunes de prendre conscience de ses mécanismes de groupe et d'apporter des solutions.

Au cours des séances d'animation, l'animateur va développer, en ce qui concerne du moins la Confédération Parascolaire, huit objectifs chronologiques :

1. Développer un espace de paroles
2. Prendre conscience
3. Développer la capacité d'indignation
4. Développer l'esprit critique
5. Faire exprimer des alternatives
6. S'approprier la société et ses enjeux
7. Donner des moyens aux jeunes
8. S'engager dans des actions futures

A la fin des séances, une évaluation est menée avec les jeunes afin d'en tirer des leçons, tant pour eux que pour l'organisation.

Dans le cas de la Confédération Parascolaire, elle leur fait voir des vidéos de leurs comportements de départ ou leur demande de poser un regard critique sur ce qu'ils pensaient et faisaient en début d'animation pour leur faire prendre conscience du chemin parcouru, de leurs nouvelles représentations, du changement dans leur comportement. L'animateur valorise ce parcours afin de stimuler leur confiance en eux.

En tant qu'organisation axée sur les résultats, la Confédération Parascolaire va un pas plus loin. Elle leur demande ce qu'ils comptent faire dans un futur proche et lointain. Vont-ils s'intéresser encore au sujet, veulent-ils signer des pétitions ou rejoindre un Conseil de Jeunes, écrire au Bourgmestre, continuer à poster des vidéos d'expression citoyenne sur le net, ... ? Ces souhaits sont notés ou filmés. On leur demande aussi parfois de s'écrire une lettre d'intention.

Dans les jours qui suivent, les jeunes qui ont donné leur adresse reçoivent des informations pour poursuivre leur démarche (sites de pétition, adresses de contact, vidéos ou informations sur le sujet qui les intéresse). Quelque temps après, l'animateur, s'il le peut, rencontrera ces jeunes ou leur enverra leur propre lettre d'intention pour leur rappeler leur envie et voir s'ils ont besoin d'un soutien technique ou en organisation de projet. C'est ainsi que le Festival des Migrations est né de l'envie de jeunes ayant participé à l'organisation du Festival « Regards Croisés » ou que le ciné-club de Lessines s'est créé.

Les politiques et la citoyenneté

Le choc de mai 68 n'est pas passé inaperçu. Dès **1970, un Conseil de la Jeunesse d'expression française** ^{viii} est créé pour « *promouvoir toutes les activités susceptibles d'assurer la participation des jeunes aux décisions et mesures qui les concernent* ».

Depuis l'**arrêté royal de 1971ⁱ, établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux maisons de jeunes** et associations assimilées, la participation, l'expression des jeunes et la citoyenneté sont au cœur des politiques Jeunesse. Le but est de faire prendre conscience aux jeunes de leurs aptitudes et de développer celles-ci pour en faire des citoyens responsables, actifs et critiques.

Le décret du 20 juin 1980^{vii} concernant les organisations de jeunesse explique que « *Elles constituent aussi les instruments d'un renouvellement constant de la vie démocratique en offrant à la jeunesse la possibilité d'assumer collectivement des responsabilités vis-à-vis des questions d'ordre social, culturel, économique ou politique qui se posent à eux-mêmes et à l'ensemble de la population. (...) dans la prolongation de ce qui s'était fait dans l'immédiat après-guerre, l'accent est mis sur le rôle de la formation des jeunes hors cadre scolaire, sur leur apprentissage de la vie sociale et sur la formation à leur donner pour, qu'au cours de leur parcours dans les associations, ils assument au mieux les responsabilités qu'on leur confiera* ».

Des mesures se mettent en place dans les années quatre-vingt et nonante, telles que les **conseils communaux des enfants et des jeunes** dès 1987, l'opération « **Été-Jeunes** » de 1988 qui a pour but l'organisation d'activités culturelles, sportives et socio-éducatives pendant les vacances pour les jeunes défavorisés ou, en 1996, pour le même public, l'opération « **Quartier Libre** » qui favorise l'expression culturelle, ou encore le Parlement Jeunesse en 1997.

L'article 6 du décret « Missions » du 24 juillet 1997, définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, mentionne explicitement les objectifs suivants :

- 1- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Le décret "Discriminations positives" du 30 juin 1998 alloue des moyens supplémentaires à certaines écoles pour assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, permettant ainsi à ces établissements de donner, entre autres, accès à des activités culturelles et d'éducation à la citoyenneté dispensées par des organisations de jeunesse, auxquelles les jeunes n'auraient pas accès sans cela.

Un autre décret instaure le 14 juin 2001 un dispositif pour faciliter l'insertion des **élèves primo-arrivants** dans l'enseignement de la Communauté française.

En 1991, suite à la percée des partis d'extrême droite et aux émeutes de Saint-Gilles et Forest auxquelles participent des centaines de jeunes d'origine immigrée, des « **contrats de sécurité** » sont passés dès 1992 entre les communes et les autorités fédérales pour assurer une prévention de la criminalité au niveau local. Ils comportent deux volets : un volet répressif et un volet de prévention des actes délictueux, d'amélioration de la qualité de vie et de sensibilisation à la citoyenneté.

Certains publics bénéficient d'une attention particulière, tels que les toxicomanes ou les jeunes en décrochage scolaire.

En 2000, le décret pour les Centres de Jeunes reprend la notion de C.R.A.C.S.

Le 3 juillet 2003, un décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire demande aux communes de coordonner les acteurs Jeunesse et de lancer de nouveaux projets pour les enfants de 2 ans et 5 mois à 12 ans afin de répondre aux besoins des enfants et de leur famille, en concertation avec eux.

En 2006, l'Union européenne dans sa recommandation 2006/962/EC du 18 décembre indique que les compétences civiques et sociales doivent être acquises dans le cadre de l'éducation tout au long de la vie dans le cadre de la coopération entre Etats membres autour de l'éducation. Elle développe différents programmes pour les jeunes : « Jeunesse pour l'Europe », « Comenius » pour les écoles, « Erasmus », etc.

Le décret du 12 janvier 2007 ^{ix} **relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté** responsable et active au sein des écoles secondaires précisent que les écoles doivent mettre en place « *des activités interdisciplinaires pour une citoyenneté responsable et active ... visant à promouvoir la compréhension de l'évaluation et du fonctionnement des institutions démocratiques, le travail de mémoire, la responsabilité vis-à-vis des autres, de l'environnement et du patrimoine au niveau local ou à un niveau plus global* ».

En résumé

Comme l'analyse très justement Charlotte Jamin et Nathalie Perrin dans l'étude « Les politiques publiques en matière d'enfance et de jeunesse au XXème siècle, en Belgique et en Communauté française »^x, la succession d'actes législatifs révèle l'évolution de la politique en matière d'éducation à la citoyenneté.

La crise de 1974 a encouragé les politiques visant à stimuler la mise à l'emploi des jeunes, vu comme un moyen de leur éviter de tomber dans la marginalisation.

Les années quatre-vingt favorisent la coordination des acteurs Jeunesse par les communes. Des politiques d'accès au sport, à la culture et à l'éducation à la citoyenneté pour les défavorisés sont développées. Tout en laissant les opérateurs Jeunesse décider du contenu de leur activité, l'Etat lance ses propres programmes dont il détermine les thèmes et objectifs.

Dans les années nonante, après les émeutes de Forest et Saint-Gilles, l'image d'une jeunesse « délinquante » prédomine et un accent est mis sur des politiques sécuritaires. Des mesures spécifiques pour les jeunes primo-arrivants sont prises. Dès lors, de nouveaux acteurs Jeunesse apparaissent qui sont chargés de la prévention et de la répression. Avec la réforme de l'Etat, les niveaux de pouvoirs touchant à la jeunesse se multiplient et complexifient davantage ce secteur multi-acteurs. Ces années sont aussi celles de la professionnalisation des intervenants Jeunesse.

Pendant les années deux mille, le niveau local des actions d'éducation est décrété pour l'accueil temps libre et vise à la coordination des différents types d'acteurs, y compris l'école, pour améliorer les résultats. L'Union européenne met également en place des mesures d'éducation à la citoyenneté.

Mais qui sont les jeunes Bruxellois ?

- **Population** : Au 1er janvier 2011, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 1.119.088 habitants, dont près d'un tiers de jeunes avec 446.423 de moins de 30 ans (29% de la population). Parmi ces jeunes, il y a 84.731 enfants de moins de 5 ans (19% des jeunes), 189.325 de 5 à 19 ans (42% des jeunes) et 172.367 de 20 à 30 ans (39% des jeunes).

- **Culture** : Bruxelles connaît une augmentation du nombre de cultures différentes (plus de 150), ce qui entraîne un clivage entre les populations qui tentent à se regrouper par origine.
- **Pauvreté** : Le Baromètre social 2012^{xi} montre que Bruxelles voit une augmentation de la pauvreté : 18 % des jeunes adultes (18-24 ans) dépendent d'un revenu de remplacement ou d'allocations sociales et 18,5% des enfants et des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté. En 2011, un quart des enfants bruxellois vivaient dans un ménage sans revenu du travail.
- **Education** : Bruxelles se caractérise par une proportion plus importante de jeunes peu instruits : un quart des 25-34 ans (âge de l'entrée sur le marché du travail) n'ont obtenu, tout au plus, qu'un diplôme de l'enseignement secondaire. 14,7 % des jeunes Bruxellois de nationalité belge et 35,8 % des non-Européens n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur, soit un garçon sur cinq et une fille sur six. Ces proportions sont plus élevées que dans les autres régions. En première année de l'enseignement secondaire, 17,7 % des élèves bruxellois ont déjà accumulé au moins deux ans de retard. Cette proportion dépasse les 20 % dans les communes les plus pauvres, telle que Saint-Josse-ten-Noode. En comparaison, elle est de 10% dans les communes à statut socio-économique élevé.^{xii}
- **Immigration** : Selon le SPF Economie^{xiii} : « La Région de Bruxelles-Capitale est celle qui compte le plus d'étrangers (36%). Le cap du million d'étrangers vivant en Belgique a été franchi fin 2008. Tandis que Bruxelles perd des habitants au profit de la Flandre et de la Wallonie, elle en gagne grâce au solde migratoire extérieur positif de la population étrangère. En 2010, 64 % des immigrants à Bruxelles étaient européens, tandis que 12 % venaient du Maroc, 8% d'Afrique noire, 6% d'Asie, 3 % de Turquie et 3 autres pour cent des Amériques ». A partir de 2008, l'immigration est surtout le fait de personnes des nouveaux Etats membres de l'Union européenne, principalement des Polonais dont le chiffre a triplé en 3 ans (27.718 en 2010). Depuis 2007, le nombre de Roumains et de Bulgares a doublé. Ils représentent maintenant plus de 6% des étrangers.


« Le nombre élevé de jeunes à Bruxelles est partiellement dû aux étudiants de Flandre et de Wallonie ainsi qu'aux jeunes travailleurs des institutions européennes. Ces données ne révèlent pas la pluralité des jeunesses à Bruxelles, ni le clivage entre elles. En effet, les jeunes Bruxellois subissent particulièrement les effets de la dualisation socio-économique et de la ségrégation urbaine. Des indices tels que le niveau d'éducation et la mobilité sont extrêmement révélateurs des inégalités qui divisent ces jeunesses bruxelloises. »^{xiv}

Les nouvelles formes de citoyenneté

Le dernier Eurobaromètre d'avril 2013^{xv}, le montre : seulement 51% des jeunes belges s'intéressent à la politique et 72% d'entre eux croient que voter ne changera rien.

La démocratie n'est pas uniquement incarnée par les élections et l'expression citoyenne dépasse la seule pratique du vote ou de la signature de pétitions. L'action collective est aujourd'hui plus que jamais plurielle tant dans son organisation que dans son expression. La mondialisation des enjeux économiques et sociaux et la complexification du processus de prise de décision par des acteurs multiples (et parfois pas toujours élus comme les lobbies ou les groupes internationaux de réflexion, tel le Club de Rome, qui élaborent des propositions qui sont reprises par les gouvernements), poussent les citoyens à réagir en exigeant une démocratie transparente et participative.

Les nouvelles actions citoyennes, listées ici, traduisent cette soif d'engagement sociétal pour un projet démocratique et participatif, mais également un besoin de résultats concrets. Elles démontrent un haut degré d'organisation ainsi qu'une maturité « activiste » créative.



S'informer : le web permet grâce à ses moteurs de recherche de comparer les sources d'information pour se former une opinion, mais aussi de trouver des communautés en ligne partageant des opinions similaires et d'effectuer une veille de l'action politique et de ses représentants.

S'exprimer : sur des blogs et des réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Youtube, etc.

Agir en quelques clics : la signature de pétitions en ligne, les clics pour « liker » une page Facebook ou retweeter un propos sont la plus faible forme d'engagement citoyen virtuel, mais dénotent d'un vrai intérêt pour les sujets proposés.

Le développement de médias citoyens : la création de plateformes d'expression comme Indymedia au début des années 2000 et Agoravox aujourd'hui est une expression citoyenne issue du monde journalistique, qui s'est attelée à la production d'un contenu d'intérêt public et s'est ensuite diffusée dans la blogosphère naissante, donnant lieu à la naissance d'un journalisme citoyen numérique.

Le journalisme citoyen engagé : en publiant des articles ou en postant des vidéos en ligne, le journaliste citoyen témoigne de ce qu'il a vu ou analysé. Outre ses opinions personnelles, il travaille sur des faits et des données brutes que des cyber-hackers lui ont fournis ou qu'il a collectés grâce aux moteurs de recherche qui lui permettent de faire du data mining.

La démocratie participative 2.0 : Ces sites, blogs et WIKI, créés par la société civile invitent à s'exprimer sur tous les sujets de société, y compris ceux qui ne sont pas à l'agenda politique. Ils offrent une gouvernance participative spontanée et ouverte au service de l'innovation sociale et publique. « Imagination for people » propose, par exemple, de connecter et de rassembler les initiatives citoyennes du monde et permet aussi de lancer des initiatives locales en se coordonnant via la toile. Avaaz.org permet de s'informer sur des sujets pointus d'actualité avant de signer une pétition. Ils s'expriment parfois avec humour ou ironie tel « Failbook », site traitant de la politique de Sarkozy.

Même les réseaux sociaux dits commerciaux, comme Facebook ou Twitter, permettent de coordonner des manifestations et de réagir à l'actualité pour soutenir des causes locales, comme le fait de géolocaliser les tireurs embusqués ouvrant le feu sur les manifestants et de diffuser l'information.

Le gouvernement 2.0 : conçus par des pouvoirs élus, des sites web proposent aux citoyens d'échanger des idées en ligne, voire d'élaborer des priorités et des budgets pour des actions relevant de la décision politique comme l'opération du « Budget Participatif des Lycées » de Poitou-Charentes.

Le crowdfunding : permet à tous les citoyens de fournir des fonds pour financer un projet social ou les coûts d'avocats d'associations. Bien des ONG de développement, mais aussi des initiatives individuelles de citoyen à citoyen (peer to peer) utilisent ce système.

L'hactivisme : contraction de hacking et d'activisme, ces as des codes informatiques mettent leurs compétences au service d'une cause, tels les Anonymous qui publient des messages politiques sur des sites gouvernements ou de firmes privées après les avoir hackés. Les hacktivistes donnent aussi des outils de cryptographie pour s'organiser et échapper à la surveillance du réseau, comme les logiciels utilisés par les dissidents chinois, syriens ou iraniens. Ces codes ont favorisé l'organisation des mouvements du Printemps arabe en Tunisie et en Égypte. Outre leur faculté de coordonner les rassemblements sur le terrain, ils permettent de diffuser l'information en passant outre la censure. Wikileaks.org, qui informe le grand public sur les coulisses des tractations internationales en dévoilant des documents confidentiels, est un autre exemple.

Les serious games : ils permettent d'expérimenter des situations amenant à la réflexion sur la responsabilité, les enjeux de société et les décisions politiques à travers la gestion d'un village ou d'une

politique : www.planbelgique.be/jeunes/evenements/finale-plan-her-future. Ils sont individuels ou collaboratifs, et utilisent parfois d'autres sites tels que Check-in, Facebook Places ou Foursquare, qui permettent de localiser d'autres citoyens avec un smartphone et de participer à un jeu collectif sans s'être rencontré avant. Ces expériences de jeu commencent dans la rue pour se poursuivre en ligne ou l'inverse. C'est le cas du projet « I Wish This Was » qui propose d'acheter des stickers d'expression citoyenne sur leur site web puis de les placer dans les rues. Avec leurs souhaits, les participants sont invités à réinventer l'espace urbain et à poster la photo ensuite sur le site de l'opération. Ils peuvent souhaiter la réparation de leur rue, plus de terrains de baskets, etc.

La gamification : utilise les jeux vidéos pour faire face à des situations de la vie courante afin d'en renouveler le vécu et de les rendre plus excitantes ou plus collaboratives en permettant aux citoyens ayant envie de contribuer de se rencontrer dans un univers web spécifique (création d'un nouveau produit de nutrition pour le Sud dans un labo virtuel, par exemple). Grâce à la réalité augmentée, certains jeux proposent de superposer à ce que l'on voit à des informations politiques sous forme d'images ou de commentaires. On retrouve ainsi des balades citoyennes et contestataires comme « Place Tiananmen » qui propose à toute personne présente dans ce lieu et munie d'un smartphone, de voir le célèbre opposant stoppant l'avancée des chars chinois au lieu même où il était. L'artiste John Craig Freeman propose lui de visualiser ce que pourraient être des lieux connus, comme le parvis de Beaubourg, une fois convertis en décharge toxique afin de sensibiliser à l'écologie.

La participation au programme d'un politique : clé de la réussite d'Obama, www.change.gov est une plateforme de coordination des actions de la base militante et son site www.FightTheSmears.com combat les rumeurs des réseaux sociaux sur le président avec l'aide des internautes. Change.gov permet aussi de poster ses idées sur la politique du Président ou de lui en proposer. Plus près d'ici, la plateforme « TwitteTonEurodéputé » fait le lien entre les citoyens et les élus du Parlement européen.

Les flashmobs à but politique : reprenant le concept de personnes se mettant à chanter ou danser dans un lieu public, elles délivrent un message politique ou citoyen à la fin : www.planbelgique.be/jeunes/evenements/flash-mob

L'éco-citoyenneté et l'éco-propreté : les citoyens s'approprient l'espace urbain pour mettre en place des potagers urbains collectifs ou organiser la propreté dans leurs quartiers via un blog ou une plateforme spécifique.

Le troc : via des plateformes web, les citoyens s'échangent ou offrent des services ou des biens, pratiquant une solidarité directe.

Le rôle des organisations de jeunesse dans la citoyenneté

Qui sont-elles ?

L' Article 2 du décret du 20 juin 1980^{xvi} définit le terme « organisation de jeunesse » comme : « *une association volontaire de personnes physiques ou morales qui (...) contribuent au développement par les jeunes de leurs responsabilités et aptitudes personnelles en vue de les aider à devenir des citoyens actifs responsables et critiques au sein de la société* ».

Comme l'explique le SIEP^{xvii} : « *à travers des projets divers, des actions diverses et des thèmes divers, le but commun des organisations de jeunesse est de rassembler des jeunes et de susciter chez eux un engagement responsable au sein de la société. Elles sont notamment actives dans les domaines de l'information, de l'animation, de la solidarité, des loisirs, de la formation, du syndicalisme,...* »

Comme le mentionne le Service Jeunesse du ministère de la Culture^{xviii}, dont elles dépendent : «*Les organisations de jeunesse constituent un pilier majeur de la vie culturelle et associative ainsi qu'un partenaire de premier ordre dans la politique de la jeunesse. Il s'agit d'associations volontaires s'adressant à un public majoritairement composé de jeunes de moins de 30 ans.* »

Le décret "Accueil Temps Libre" confère aux communes le pouvoir de coordonner les activités parascolaire des enfants. Par ailleurs, les communes sont aussi responsables des programmes d'accrochage scolaire qui permettent de développer des activités culturelles avec les jeunes.



Faut-il organiser la coordination des acteurs Jeunesse en matière d'éducation à la citoyenneté pour encadrer au mieux les jeunes ou la pluralité fait-elle la force de cette politique ?

Ces associations sont classées selon cinq catégories formelles d'agrément, toujours selon le Service Jeunesse :

Mouvements de jeunesse :

Ils centrent leurs activités sur le «vivre ensemble» et sur des activités collectives conçues par et pour les jeunes. Ils centrent leurs pratiques sur la construction d'attitudes, de savoirs et de compétences par l'action, la vie quotidienne avec les pairs, la mise en œuvre d'un projet pédagogique permanent d'animation. Il s'agit des « mouvements dits foulards » (scouts, guides, patros, ...). Un mouvement de jeunesse doit assurer la participation d'au moins 1.500 membres régulièrement inscrits sur la base d'un engagement volontaire au sein d'au moins trente-cinq sections réparties dans trois zones d'action; y adhèrent les membres dont le parcours s'inscrit dans la durée et la régularité.

Mouvements thématiques

Ils sensibilisent et interpellent la société par des activités, réflexions ou analyses orientées autour d'une ou de plusieurs thématiques identifiable, lesquelles peuvent relever d'un champ particulier ou d'un champ sociétal global. Ils privilégient la construction de points de vue collectifs à promouvoir par un ou plusieurs groupes structurés de jeunes et l'expression de ceux-ci au sein de la société par différents types d'activités. Y adhèrent les membres dont le parcours au sein de l'OJ s'inscrit dans la durée. Les mouvements thématiques sont tenus à la mise en œuvre d'au moins un des modes d'actions suivants :

- réaliser une animation directe des jeunes, à savoir une animation qui implique un contact direct avec ceux-ci;
- permettre aux jeunes de s'exprimer, les initier à des modes d'expression et les aider à communiquer leurs points de vue
- soutenir des processus permettant de sensibiliser, éduquer, conscientiser aux enjeux de société et favoriser l'engagement des jeunes par rapport à un sujet en leur permettant de faire des choix;
- organiser des formations à l'attention des jeunes, des volontaires et des professionnels;
- proposer de l'information aux jeunes sur divers sujets qui les concernent en développant leur esprit critique face à l'information.

Services de jeunesse

Ils contribuent au développement des responsabilités et aptitudes personnelles des jeunes en vue de les aider à devenir des citoyens actifs, responsables et critiques au sein de la société. Les services de jeunesse accomplissent au moins une des missions suivantes au travers d'un ou de plusieurs modes d'action :

- l'animation directe des jeunes,
- l'initiation des jeunes à des modes d'expression socioculturels;
- la sensibilisation aux enjeux de société;
- la formation des jeunes, des volontaires et des professionnels;
- l'information des jeunes
- la mise à disposition de lieux de rencontres et d'hébergement;

- le développement d'échanges internationaux;

Fédérations d'Organisations de jeunesse

Elles fédèrent au moins cinq O.J. agréées qui collaborent, autour d'enjeux communs, sur base de conceptions idéologiques, sociales ou sur base de politiques communes; Elles assurent, en faveur de leurs membres, les missions suivantes :

- la coordination et la mise en réseau des membres;
- la formation interne et externe des membres, des jeunes, des professionnels et des volontaires;
- les services aux membres;
- l'accompagnement pédagogique, le soutien méthodologique et
- l'échange des pratiques professionnelles;
- la réalisation et la gestion de projets;
- la réalisation d'outils d'informations, de réflexion et de supports
- la représentation sectorielle

Fédérations de centres de jeunes

Elles doivent être agréées en tant que fédérations de centres de jeunes selon le décret du déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations ou disposer de minimum quatre centres de jeunes dans le cadre des fédérations de centres d'informations et de centres de rencontres ou d'hébergement ou disposer de minimum treize membres dans le cadre des fédérations de maisons de jeunes; Elles assurent, en faveur de leurs membres, les missions suivantes :

- la coordination et la mise en réseau de leurs membres;
- la formation interne et externe de leurs membres, des jeunes, des professionnels et des volontaires;
- les services aux membres;
- l'accompagnement pédagogique;
- la réalisation et la gestion de projets;
- la réalisation d'outils d'informations, de réflexions et de supports pédagogiques et la valorisation des actions et projets de leurs membres;
- la représentation sectorielle;

Groupements de jeunesse

Le Gouvernement peut reconnaître temporairement des associations en qualité de «groupement de jeunesse» à condition qu'elles soient soit:

- des associations qui, sans répondre à l'ensemble des conditions fixées dans le décret du 26 mars 2009 ont une activité spécifique par et à destination des jeunes
- des organisations internationales de jeunesse ayant leur secrétariat central ou leur siège en Belgique et auxquelles sont affiliées une ou plusieurs O.J. agréées;
- des organisations sectorielles ayant pour objet de défendre et valoriser les pratiques professionnelles du secteur et les cadres réglementaires les régissant;

Sans vouloir tenter une énumération exhaustive, on peut dire que les Organisations de jeunesse ou Groupements de jeunesse s'impliquent notamment dans :

- le travail en faveur des jeunes les plus défavorisés ou vivant des handicaps spécifiques ;
- la culture (théâtre, cinéma, musique, ...)
- les pratiques artistiques ;
- les échanges internationaux et interculturels ;
- l'organisation de centres de vacances (plaines de jeux, camps, séjours,...) ;
- le « tourisme social » (notamment l'hébergement en Communauté française, les chantiers internationaux, ...);
- la coordination de l'action de certaines associations ;

- l'information des jeunes, générale ou spécifique ;
- la formation des cadres (notamment des animateurs et coordinateurs de jeunesse)
- les loisirs actifs et l'animation en général (dans des mouvements ou non, sur des terrains d'aventures, dans le milieu scolaire ...) ;
- l'action étudiante ;
- l'action politique, syndicale ou mutualiste ;
- les questions liées au développement et aux relations Nord-Sud ;
- l'écologie ;
- les milieux ruraux, la promotion et la défense du monde rural.

Certaines s'investissent dans un créneau spécifique, d'autres en embrassent plusieurs. »^{xix} Il est à noter que si certaines de ces organisations possèdent leur propre lieu d'animation, comme les maisons de jeunes ou les centres de vacances, d'autres construisent des partenariats avec elles ou avec des écoles, des centres culturels pour proposer leurs activités.

Le poids et les interrogations du secteur

Quatre-vingt-neuf organisations de jeunesse sont aujourd'hui reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est difficile de connaître précisément le nombre de jeunes animés, mais les chiffres de l'Eurobaromètre d'avril 2013 mentionnent que 32% des jeunes Belges de 15 à 30 ans participent à des activités d'organisations de jeunesse, ce qui représenterait près de 300.000 jeunes de cette catégorie d'âge (dont plus de 100.000 dans le scoutisme) auxquels il faut ajouter probablement la moitié des 300.000 jeunes de 6 à 14 ans, soit 150.000 jeunes, ce qui porterait le nombre total de jeunes de 6 à 30 ans ayant des activités liées aux organisations de jeunesse à environ 450.000.

Le nombre d'employés des organisations d'éducation à la citoyenneté est très variable. Il va d'une personne bénévole à quelques dizaines d'employés pour les plus grandes organisations. La moyenne des organisations de jeunesse emploie 2 à 5 personnes de façon permanente sous des statuts spécifiques (premier permanent, ACS à Bruxelles, APE en Wallonie, Maribel, ...).



- ➔ Ceci pose la question de la continuité des subventionnements de ces emplois. Avec le nouvel accord sur le transfert de compétences aux Régions et aux Communautés et les restrictions budgétaires annoncées pour 2014, quel est leur avenir ? Une asbl, dont le siège est à Bruxelles, mais dont les activités s'étendent en Wallonie, pourra-t-elle encore bénéficier de postes subventionnés par la Région wallonne ? Le secteur des organisations de jeunesse va-t-il être éclaté entre régions ?
- ➔ Le financement du secteur socio-culturel va-t-il changer ? Il suffit de constater la tendance des régions à utiliser les politiques de jeunesse, non dans une fonction émancipatrice des jeunes, mais pour palier à des manques structurels de la société, tels que l'inclusion des jeunes, l'emploi, le logement, ...

ANNEXES

La parole est aux jeunes :	p.20
Annexe 1 : Qu'est-ce que l'Engagement ?	p.20
Annexe 2 : « Si j'étais Ministre »	p.22
Références	p.26

Qu'est-ce que l'Engagement ?

Définitions de jeunes récoltées au 13ème Salon de l'Education de Namur en 2006 par la Confédération des Organisations de Jeunesse (COJ).

- L'engagement, c'est pouvoir prendre ses responsabilités, être confiant.
- L'engagement, c'est donner le meilleur de soi-même, aller jusqu'au bout de ses idées, ses choix.
- Persévérer et aller jusqu'au bout de ses promesses, n'est-il pas un acte d'engagement?
- Plus que l'objectif, c'est l'investissement, les rencontres, les idées qui sont pour moi signe d'un engagement.
- Investissement total. motivation profonde. Persévérance. Idéal.
- S'engager c'est : s'oublier pour mieux découvrir l'autre.
- S'engager pour un monde qui tend vers nos attentes, nos valeurs. Engageons-nous pour y participer.
- Aider les autres.
- L'engagement c'est aussi nous lâcher les baskets !
- L'engagement c'est prendre des décisions en essayant qu'elles soient les meilleures possibles!
- C'est donner un peu de son temps pour le bonheur des autres.
- L'engagement, c'est choisir de s'investir à fond dans un projet en acceptant les contraintes que ça pose et en prenant plaisir de vivre.
- Oser s'investir jusqu'au bout. Assumer ses idées. Travailler en groupe.
- S'engager : c'est respecter ses choix, les assumer et s'y tenir à long terme.
- S'engager, c'est se mettre en action dans un but précis à réaliser. C'est agir, chercher, être en contact, participer.
- S'engager c'est partir loin sans regarder derrière !
- L'engagement, c'est prendre l'initiative d'aboutir à quelque chose de concret et de s'y tenir jusqu'au bout.
- S'engager à respecter la liberté des autres. Ta liberté s'arrête où celle des autres commence.
- C'est donner sa parole, s'impliquer dans ce qu'on nous demande, ne pas se défilier.
- Vivre en bonne volonté, respecter les autres, but de la vie.
- L'engagement c'est pouvoir respecter ses choix de base.
- Engagement ça doit être une responsabilité en soi-même, par exemple le mariage !
- L'engagement c'est croire en ce que l'on fait.
- Le respect de tous. Aller au bout de ses rêves.
- S'engager pour les autres, ceux qui en ont le plus besoin.
- S'engager, c'est croire très fort dans un idéal pour avoir la force de déplacer des montagnes et ne jamais lâcher prise !
- S'engager c'est aller aussi jusqu'au bout, au but...
- Prendre les voies à suivre et les respecter coûte que coûte.
- S'engager c'est faire à fond ce qu'on a commencé sans être découragé des parasites.
- L'engagement c'est la VOLONTE qui nous permet d'atteindre un but, qui nous tient à cœur.
- L'engagement c'est se donner pour aider à grandir.
- Je m'engage vis-à-vis des enfants à leur apprendre un maximum de la vie.
- C'est se donner à fond pour une idée, une idéologie, une pensée, ...
- L'engagement doit viser sur la coopération et le développement.
- Pour moi, l'engagement c'est s'intéresser à la société et essayer d'agir pour défendre ses valeurs.

- L'engagement, c'est : poser un choix, prendre une responsabilité, s'engager, essayer de respecter cet engagement.
- S'engager, c'est avoir des idées et les mettre en pratique !
- S'engager dans la vie, c'est prendre des décisions qu'il faut assumer!
- S'engager dans un quelconque projet, c'est s'affirmer socialement et affirmer ses convictions personnelles!
- C'est un métier ou l'on peut apprendre aux élèves à calculer lire, ...
- S'engager, c'est donner de l'énergie pour une cause à laquelle on croit...
- C'est oser faire les choses que l'on aime, croire et faire tout pour réaliser nos rêves.
- S'engager c'est prendre ses responsabilités et vivre dans un projet et le mener à son terme en respect de l'autre.
- Donner son temps, sa personne pour un projet commun et constructif.
- S'engager = se donner pour créer quelque chose de nouveau.
- L'engagement - qualité féminine - don de soi - désir de faire bouger les choses.
- L'engagement c'est respecter ses idées, ses choix, ses actes...les siens, ainsi que ceux des autres. Je m'engage à m'épanouir pleinement en tant qu'enseignante!
- L'engagement, c'est ce qui se fait au-delà des 7h36 par jour.
- Valoriser les Jeunes et surtout leur permettre de prendre en eux la confiance et la responsabilité qu'ils n'ont peut-être pas encore trouvées.
- L'engagement c'est s'investir dans un milieu dont nous devons respecter, c'est aussi s'engager dans des activités propres aux autres.
- Pour moi, l'engagement c'est, dans une direction choisie, aller jusqu'au bout pour agir pour les autres et pour soi-même en respectant les valeurs de notre société catholique.
- Engagement, c'est la mobilisation de ressources en vue de la réalisation d'un idéal.
- S'engager, c'est s'épanouir.
- C'est s'investir du mieux qu'on peut tout en gardant une optique de plaisir.
- L'engagement: Bonne question. En tant que futur enseignant, je m'engage à aider mes élèves.
- Si l'engagement était une mélodie, il faudrait une partition pour la lire, un instrument pour la jouer et l'envie de la mettre en musique!
- Prison ou liberté?

"Si j'étais Ministre..."

Expressions de jeunes recueillies par la Confédération des Organisations de Jeunesse (COJ) depuis juin 2004.

Olenka, 26 ans

Si j'étais ministre, je veillerais à ce que la recherche du profit ne se fasse pas au détriment du bien-être des gens et de l'environnement.

Corinne, 19 ans

Si j'étais ministre, je favoriserais la culture, les musées deviendraient gratuits, les transports en communs aussi et je taxerais les automobiles... A l'école, je demanderais aux profs de faire plus de sorties, notamment au théâtre, au cinéma, dans les musées... Pour les travailleurs, je décalerais les horaires: entre 10h et 21h, etc.

Virginia, 28 ans

Si j'étais ministre, je rendrais les cours bilingues obligatoires à Bruxelles, dans un premier temps, en Belgique ensuite. J'imposerais également un quota d'étudiants étrangers pour favoriser les rencontres interculturelles.

Catherine, 28 ans

Si j'étais ministre, je souhaiterais qu'il y ait un cours de sensibilisation à la protection environnementale et à l'écologie et un cours sur le fédéralisme et les institutions en Belgique obligatoires dans le secondaire.

Tatjana, 29 ans

Si j'étais ministre, j'améliorerais les transports en commun à Bruxelles et j'organiserais plus d'activités pour les jeunes dans les quartiers.

Yassine, 26 ans

Si j'étais ministre, je favoriserais l'éducation des enfants et responsabiliserais leurs parents, surtout pour les jeunes (ayant des parents démissionnaires) qui finalement traînent dans les rues et ne croient plus en eux. Je ferais en sorte qu'ils prennent conscience qu'ils ont une place importante dans la société.

Diana, 30 ans

Si j'étais ministre, j'essaierais de changer les mentalités par rapport à l'écologie. On épuise nos ressources d'énergie (électricité, carburant...), d'eau. Les usines polluent l'air, la mer, le sol... mais nul ne se sent personnellement responsable. Je ferais en sorte qu'il y ait une réelle prise de conscience et prendrais des mesures actives.

Axel, 29 ans

J'apprendrais aux ministres à mieux communiquer avec les jeunes. Je formerais les jeunes à mieux comprendre les politiques de manière à favoriser les contacts, j'organiserais des rencontres...

Anita, 24 ans

Si j'étais ministre, je réduirais les taxes en général.

Chantal

Si j'étais ministre, je serais bénévole.

Axel, 29 ans

Si j'étais ministre de l'environnement, je créerais plus de pistes cyclables.

Morgane, 16 ans

Si j'étais ministre, je changerais le monde, j'essaierais, du moins. Je ferais aussi la fête tous les jours.

Sadi, 18 ans

J'améliorerai les transports en commun. Il y a trop d'accidents.

Nadia, 27 ans

Si j'étais ministre, je serais à l'écoute des citoyens.

Jessica, 16 ans

Si j'étais ministre, je serais ministre des sports et je veillerais à ce que les jeunes fassent un maximum de sport. Et que ceux qui aiment le sport y aient accès facilement, même à l'école.

Mathieu, 14 ans

Si j'étais ministre, je changerais l'éducation (pédagogie!!), je protégerais l'environnement, j'essaierai de créer une association visant à aider le quart et le tiers-monde, je ne mentirais pas, je ferais de mon mieux pour remplir les attentes.

Florence, 16 ans

Si j'étais ministre, je ferais bouger le pays.

Albun, 24 ans

Je ne pourrais pas être ministre car je suis incorruptible.

Adolfo

Si j'étais ministre, je mettrais Internet libre et gratuit pour tout le monde.

Elodie, 17 ans

Si j'étais ministre, je supprimerais les différences entre régions (Région wallonne, flamande, bruxelloise). La Belgique serait belge et non divisée en régions francophone, flamande, bruxelloise, allemande... Car c'est l'origine de beaucoup de problèmes.

Lunezia, 16 ans

Si j'étais ministre, je mettrais tout le monde sur le même pied d'égalité et je baisserais les impôts.

Sandra, 28 ans

Si j'étais ministre, j'essaierais de faciliter les homologations d'études étrangères pour permettre aux étrangers de s'intégrer et travailler.

Nawal, 19 ans

Si j'étais ministre je reverrais un peu le système scolaire et surtout au point de vue des langues.

Samuel

Si j'étais Premier ministre, je m'engagerais à respecter mes engagements. Pas comme mon prédécesseur monsieur Verhofstadt... Promettre 200.000 emplois d'ici 2004?!

Ju & Ju, 19 ans artistes en herbe, artistes frustrés

Si nous étions ministres de l'éducation, nous exposerions une meilleure information concernant les formations artistiques (danse, musique, théâtre) en développant ce secteur via des subsides, créations d'écoles supérieures.

Dari

Si j'étais ministre, je donnerais du boulot et je créerais de l'emploi.

Catherine, 28 ans

Si j'étais ministre de la justice, je favoriserais le système de pro deo pour démocratiser l'accès à la justice.

Vanessa, 16 ans

Si j'étais ministre, je ferais venir les femmes au pouvoir, pour un monde plus fort, moins violent, plus réfléchi où l'amour sera l'élément majeur.

Lori

Si j'étais ministre, j'aiderais les artistes à s'exprimer car la musique est un langage universel.

Mélanie et Justine, 16 ans

Si nous étions ministres, nous réduirions le prix des études en tout genre.

Saïd, 19 ans

Si j'étais ministre, je diminuerais les impôts, j'imposerais plus de taxes pour les personnes ayant un niveau social trop élevé pour vivre dans ce milieu urbain !! Et j'essaierais de devenir dictateur.

Noémie, 15 ans

Si j'étais ministre, je prendrais plus de mesures vis-à-vis de l'écologie ! Car la liberté s'arrête là où elle pollue les autres!

Bertrand, 17 ans

Si j'étais ministre, je rallierais la Belgique à la France.

Alexandra, 14 ans

Si j'étais ministre, je ferais en sorte qu'on voie le monde sous un autre angle. Un monde de paix.

Genarro, 18 ans

Si j'étais ministre, j'instaurerais une dictature du prolétariat.

Ausiane, 15 ans

Si j'étais ministre, je donnerais plus d'argent aux gens pour qu'ils mangent tous les jours à leur faim.

Joëlle, 24 ans

Si j'étais ministre, je travaillerais à rendre ma fonction inutile... c'est à dire, que je responsabiliserais les citoyens en les faisant participer à la décision publique. Je pense que toute institution doit œuvrer à sa propre mort car cela voudrait alors dire qu'il n'y aurait plus de problèmes à résoudre.

Sarah, 17 ans

Si j'étais ministre, je mettrais en avant le secteur artistique (surtout musical). J'organiserais des événements de différents styles de musique et de culture pour apprendre à mieux connaître la musique mais surtout à partager et à respecter l'autre et sa culture musicale.

Thomas, 16 ans

Si j'étais ministre, je ferais quelque chose pour que l'on tienne compte des plaintes contre le racket.

Jérôme, 19 ans

Si j'étais ministre, je ferais de grandes réformes pour que la Belgique reste unie, car le fédéralisme belge nous mène de plus en plus vers une indépendance Flandre-Wallonie. Je suis aussi pour une meilleure intégration (plus juste mais pas plus stricte). Une plus grande implication de la Belgique en Europe et sur la scène internationale.

Louisa, 18 ans

Si j'étais ministre, je ferais attention à ce qui se passe autour de moi. Je ferais mon possible pour faire bouger les choses. Même si ce n'était pas grand-chose je le ferais. Je mettrais tous mes sens en éveil pour changer le monde.

Arnaud, 15 ans

Si j'étais ministre, je ferais en sorte qu'il y ait plus d'emplois et plus de parkings.

Julie, 16 ans

Si j'étais ministre, je ne ferais pas de promesse que je ne peux pas tenir et je lutterais pour une meilleure communication entre les gens et plus de rencontres.

Kimberley 15 ans

Si j'étais ministre, je ferais en sorte qu'il y ait moins de discrimination raciale et je rendrais le paysage plus vert.

Gilles, 4 ans, qui a laissé sa maman écrire pour lui.

Si j'étais ministre, je donnerais des sucettes à tout le monde.

Xavier, 17 ans

Si j'étais ministre, je ferais tout pour que chacun, quelles que soient ses différences, qu'il soit européen ou non, soit égal en Belgique. De plus, il serait bon de supprimer la monarchie qui est en désaccord avec les idéaux démocratiques de notre pays.

Aude, 18 ans

Si j'étais ministre, je m'occuperais de nos pauvres avant ceux des autres... même si la solidarité est la base d'un monde en paix. Je trouverais aussi le moyen de régler tous nos problèmes, même si ça prend du temps et toute mon âme.

James

Si j'étais ministre, je tuerais tous les extrémistes.

Salomé

Si j'étais ministre, je serais bien malheureuse. Non aux boulots pareils. Vive la simplicité, l'amour. Je suis jeune, pleine d'innocence et je ne serais donc jamais ministre.

Liliane

Si j'étais ministre, je ferais un monde nouveau et j'aiderais les gens qui en ont besoin.

Mélanie

Si j'étais ministre, j'écouterais beaucoup plus les gens et j'essaierais de trouver une bonne entente dans le monde.

Sandra

Si j'étais ministre, je construirais un énorme centre pour les animaux battus, abandonnés ou laissés pour compte.

Angela, 25 ans

Si j'étais ministre de la santé, je rendrais les soins plus accessibles aux personnes défavorisées.

Références

- ⁱ Arrêté royal du 22 octobre 1971 établissant les conditions d'agrément et d'octroi des subventions aux maisons de jeunes et associations assimilées (MB, 24 décembre 1971).
- ⁱⁱ AGERS : Administration de l'enseignement de la Communauté française. Ministère de la Communauté française - Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique. 2007
- ⁱⁱⁱ (MB, 20 mars 2007)
- ^{iv} http://www.globaleducation.ch/globallearning_fr/pages/BA/BA_Ti_2.php
- ^v « Les enjeux pédagogiques, philosophiques et sociaux de l'éducation à la citoyenneté », Pascal Prignon et Muriel Ruol, Centre Interfaces, pôle de pédagogie charnière et pôle de philosophie et action sociale. Université de Namur. Juin 2004.
- ^{vi} Flash Eurobarometer 375. European Commission. Avril 2013.
- ^{vii} Décret du 20 juin 1980 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi des subventions aux organisations de jeunesse (MB, 7 octobre 1980). Ce décret a été modifié par celui du 29 mars 2009
- ^{viii} <http://www.cfwb.be/jeunesse/organes/organes.htm>
- ^{ix} Décret du 12 janvier 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française (MB 20 mars 2007).
- ^x « Les politiques publiques en matière d'enfance et de jeunesse au XXème siècle, en Belgique et en Communauté française », recherche commandée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Université de Liège, Institut des Sciences humaines et sociales. Mai 2005.
- ^{xi} http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport-pauvrete-2012/barometre_social_2012.pdf
- ^{xii} Pour ces points : www.observatbru.be.
- ^{xiii} <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/natact/beletr/>
- ^{xiv} Etats généraux de Bruxelles – Note de synthèse n° 9 : « Les jeunes bruxelloises : inégalités sociales et diversité culturelle » A. Rea, C. Nagels, J. Christiaens.
- ^{xv} Flash Eurobarometer 375. European Commission. Avril 2013.
- ^{xvi} (MB, 7 octobre 1980).
- ^{xvii} <http://proj.siep.be/le-pro-j/etre-acteur-dans-la-societe/tes-engagements/les-organisations-de-jeunesse/>
- ^{xviii} <http://www.servicejeunesse.cfwb.be/>
- ^{xix} <http://www.cfwb.be/jeunesse/organes/organes.htm>